

Date de dépôt : 1^{er} octobre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Ecoquartier de la Jonction : travaux de dépollution, de qui se moque-t-on ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 septembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En date du 28 mars 2014, le Grand Conseil a adopté et renvoyé à l'unanimité au Conseil d'Etat la motion 2193 intitulée « Ecoquartier de la Jonction : dépassons les blocages pour que les logements sortent enfin de terre ! »

Le Grand Conseil a donné son aval à l'engagement par le Conseil d'Etat de la somme de 600 000 F pour que, conjointement aux 200 000 F que la Ville de Genève a proposé de prendre à sa charge, les travaux d'assainissement du foyer de pollution situé sous la rampe d'accès du futur parking « Carré-Vert » puissent être réalisés. Ce financement relativement modeste, se fondant sur la loi d'application de la législation fédérale sur les sites contaminés (K 1 71), vise à débloquent une situation kafkaïenne où les divers partenaires se renvoyaient la balle avec comme conséquence un retard dans la livraison des 96 logements prévus au-dessus du parking « Carré-Vert ».

La Ville de Genève a accepté de verser les 200 000 F comme elle s'y est engagée.

Le conseil d'administration de la Fondation des parkings a également voté une somme de 200 000 F pour ces travaux de dépollution.

Le montant total des travaux est estimé entre 800 000 F et 1 000 000 F. Celui-ci est complètement couvert par le vote de la motion 2193, la participation de la Ville de Genève et celle de la Fondation des parkings.

La population genevoise s'inquiète du manque de logements réalisés chaque année à Genève et elle a raison lorsque l'on voit les lenteurs tant au niveau des procédures qu'au niveau administratif.

Ma question est la suivante :

A quelle date le Conseil d'Etat entend-il faire redémarrer les travaux de dépollution dans l'écoquartier de la Jonction, tels que souhaités par le Grand Conseil dans son unanimité ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat ne peut qu'inviter l'auteur de la présente question à prendre connaissance de la réponse à la motion 2193-A, dont le Grand Conseil a pris acte lors de sa session du 19 septembre 2014. Comme indiqué dans cette réponse, le redémarrage des travaux dépend exclusivement du maître d'ouvrage, en l'occurrence la Fondation des Parkings.

Pour rappel, le Conseil d'Etat a répondu en tout point aux demandes du Grand Conseil en acceptant d'allouer un montant forfaitaire de 600 000 F au maître d'ouvrage, alors même que la loi ne l'y obligeait pas. Le département des finances en a avisé la Fondation des Parkings dans le courant du printemps, afin qu'elle puisse entamer sans tarder les travaux de dépollution.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP